

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO À TOUS LES CONSOMMATEURS D'ÉLECTRICITÉ EN ONTARIO

Upper Canada Transmission, Inc. (exploitée sous le nom de NextBridge Infrastructure LP) a demandé à la CEO d'approuver ses tarifs et d'autres prix pour ses activités de transport d'électricité en Ontario.

Informez-vous et donnez votre avis

La société Upper Canada Transmission, Inc. a demandé à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) d'approuver les revenus qu'elle propose de toucher en 2022 et d'approuver une hausse de ses tarifs de transport d'électricité à compter du 1^{er} avril 2022, afin de pouvoir toucher ces revenus. Si sa demande est approuvée sans modifications, voici ce que serait la hausse mensuelle pour un client résidentiel typique ou un client typique de la catégorie des services généraux :

	2022
Client résidentiel, 750 kWh	0,35 \$
Client de la catégorie des services généraux, moins de 50 kW (consommation mensuelle de 2 000 kWh)	0,75 \$

La société Upper Canada Transmission, Inc. a demandé le recouvrement des coûts qu'elle a engagés pour la conception et l'installation de la ligne de transport d'électricité, qui s'étend de Wawa à Thunder Bay. Les coûts engagés pour la conception de la ligne de transport avaient été préalablement approuvés. Ces coûts sous-tendent la demande que la société Upper Canada Transmission, Inc. a présentée en vue de faire approuver les revenus qu'elle désire toucher.

Upper Canada Transmission, Inc. a également demandé à la CEO d'approuver un mode de tarification qui lui permettrait de fixer ses revenus pour chacune des années de 2023 à 2031. Le mode de tarification proposé consiste en un ajustement annuel calculé d'après une formule liée au taux d'inflation et tenant compte de facteurs visant à favoriser l'efficacité.

Toute modification du tarif de transport provincial entraînerait une modification du montant indiqué à la ligne « frais de livraison » figurant sur toutes les factures d'électricité de tous les consommateurs d'électricité en Ontario – tant les ménages que les entreprises.

Il est important d'examiner attentivement la demande pour voir la liste complète des approbations demandées.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique pour examiner la demande de la société Upper Canada Transmission, Inc. Au cours de cette audience, qui pourrait être orale ou écrite, nous interrogerons Upper Canada Transmission, Inc. sur sa demande. Nous entendrons également les questions et les arguments des personnes qui se sont inscrites pour participer à l'audience en qualité de partie intervenante. À l'issue de l'audience, la CEO décidera s'il y a lieu d'autoriser un changement du tarif d'électricité et, le cas échéant, quel sera le changement autorisé.

Si le mode de tarification proposé par Upper Canada Transmission, Inc. pour les années de 2023 à 2031 est approuvé sans modifications, l'examen de la CEO au cours de ces années pourrait se limiter à vérifier si certains ajustements annuels fondés sur une formule sont effectués conformément au plan tarifaire qui a été approuvé. Il est donc possible que les consommateurs d'électricité ne soient pas informés des changements apportés aux tarifs futurs conformément au plan tarifaire qui a été approuvé.

La CEO est un organisme public indépendant et impartial. Elle a pour mission de prendre des décisions qui sont dans l'intérêt du public. Elle a pour objectif de favoriser un secteur énergétique durable et efficace, qui fournit au consommateur des services énergétiques fiables, à un coût raisonnable.

INFORMEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'obtenir des renseignements au sujet de la demande de la société Upper Canada Transmission, Inc. et de participer au processus décisionnel.

- Vous pouvez examiner, dès maintenant, la demande de la société Upper Canada Transmission, Inc. au site Web de la CEO.
- Vous pouvez envoyer, à la CEO, une lettre dans laquelle sont exposés vos commentaires. Ceux-ci seront alors pris en compte dans le cadre de l'audience.
- Vous pouvez demander à la CEO l'autorisation de participer à l'audience en qualité d'intervenant. En tant que partie intervenante, vous pouvez poser des questions sur la demande de la société Upper Canada Transmission, Inc. et présenter des arguments pour savoir si la CEO doit approuver ou non la demande de la société Upper Canada Transmission, Inc. Si vous désirez participer en qualité d'intervenant, vous devez présenter votre demande au plus tard le **14 décembre, 2020**, sinon l'audience se déroulera sans vous, et vous ne recevrez pas d'autres avis à ce sujet.
- À la fin du processus, la décision de la CEO et les raisons qui l'ont motivée seront publiées au site Web de la CEO.

POUR EN SAVOIR PLUS

Les tarifs proposés se rapportent aux services de transport d'électricité de la société Upper Canada Transmission, Inc. Ces tarifs sont indiqués à la ligne « frais de livraison » figurant sur les factures d'électricité. Le numéro du dossier est **EB-2020-0150**. Pour en savoir plus sur cette audience, trouver la marche à suivre pour déposer une lettre comprenant vos commentaires, participer à l'audience en qualité d'intervenant ou obtenir les documents relatifs à ce dossier, veuillez sélectionner le numéro de dossier **EB-2020-0150** dans la liste figurant au site Web de la CEO, à l'adresse www.oeb.ca/notice. Si vous avez des questions, vous pouvez également communiquer avec le Centre d'information de la CEO, au 1 877 632-2727.

AUDIENCES ORALES OU AUDIENCES ÉCRITES

La CEO tient deux sortes d'audiences : les audiences orales et les audiences écrites. La société Upper Canada Transmission, Inc. a demandé une audience écrite, et la CEO est en train d'examiner sa demande. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez écrire à la CEO pour lui exposer vos arguments. Vous devez lui écrire au plus tard le **14 décembre, 2020**.

PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Si vous remettez à la CEO une lettre comprenant vos commentaires, votre nom et le contenu de votre lettre seront mis dans le dossier public de la CEO et au site web de la CEO. Toutefois, votre propre numéro de téléphone, l'adresse de votre domicile et votre adresse électronique n'y figureront pas. Si vous êtes une entreprise, tous vos renseignements seront rendus publics. Si vous demandez à participer à l'audience en qualité d'intervenant, tous vos renseignements seront rendus publics.

L'audience de la société Upper Canada Transmission, Inc. sur ses tarifs proposés se déroulera conformément à l'article 78 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998, chap.15, annexe B.



Ontario

Ontario
Energy
Board | Commission
de l'énergie
de l'Ontario